



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

Direction départementale  
des territoires

Service de l'ingénierie du  
développement durable et  
de la sécurité

Unité  
qualité de la construction

Auxerre, le 13 DEC. 2013

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Philippe MERLAUD  
TEL : 03 86 48 41 34  
ddt-sids-uqc@yonne.gouv.fr

**Compte-rendu du comité de pilotage du plan de rénovation énergétique de l'habitat  
du 12 novembre 2013, DDT de l'Yonne (salle Cloutier)**

**Participants**

**Services de l'État et agences**

Présents : M. Le Deun, préfet / MM. Granger, Bonnet, Merlaud, Bonotte, Mme Morisson, DDT/ M. Sivac, DREAL/ Mme Richaud-Taussac et M. Piron, DDCSPP/ UT DIRECCTE / M. Champmartin, STAP/ MM. Dumaître et Geney, ADEME

Absents : DDFIP / CEREMA (excusé)

**Services de conseil, fournisseurs d'énergie, acteurs sociaux**

Présents : MM. Ganier et Lecompte, ADIL-EIE89 / M. Bodo, CAUE/ F.Nechellec, CAF / MM. Pencole-Lehaut et Lombardet, EDF / Mme Mayence, ERDF / Mme Chateau, GDF

Absents : EIE Parc du Morvan / MSA / CARSAT / FDEY

**Collectivités locales**

Présents : M. Marie, conseil régional Bourgogne / Mme Petit, Communauté de l'Auxerrois / MM. Tanant et Marikian, communauté de communes du Sénonais / M. Prudent, syndicat mixte du Tonnerrois

Absents : conseil général de l'Yonne / association des maires ruraux de l'Yonne / association des maires de l'Yonne / pays de Puisaye Forterre / pays de l'Avallonnais / communauté de communes du Jovinien / communauté de communes du Migennois / communauté de communes du Florentinois

**Représentants des propriétaires et des locataires**

Présents : M. Guesney, Brennus habitat / Simad / M. Periou, ARCI (propriétaires et copropriétaires)

Absents : office Auxerrois de l'habitat / Domanys / Asseco-Cfdt (locataires) / Que Choisir / Logehab

**Professionnels de la rénovation**

Présents : Mme Rao, Pact / Cdh (représenté par le PACT) / MM. Ferrari et Suinot, Synaamob (syndicat des maîtres d'œuvre) / M. Dieudonné, Capeb / M. Dieudonné, Chambre de métiers et de l'artisanat / Mme Briand, Cinov (ingénierie)

Absents : Urbanis / Ordre des architectes/ FFB / Syntec ingénierie / Fédération du négoce du bois et des matériaux de construction

**Financeurs**

Présents : M. Raoult, Banque de France/ M. Cituk, Crédit agricole

Absents : Cdc / Société générale / Bnp Paribas / Banque Populaire / Caisse d'Epargne

**Au total, 37 personnes ont participé à ce comité de pilotage.**

## Présentation du PREH

Monsieur le préfet présente les objectifs du PREH :

Le lancement du **plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)** répond à l'engagement du président de la République de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017 et ainsi de diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2020.

Le PREH comprend trois volets d'action complémentaires :

- ▶ Enclencher la décision chez le propriétaire et l'accompagner dans la mise en œuvre de son projet
- ▶ Financer la rénovation (aides financières, dispositifs fiscaux, etc...)
- ▶ Mobiliser les professionnels (travaux pertinents et de qualité à prix maîtrisés)

Il représente un triple enjeu :

- environnemental : réduction des consommations d'énergie et lutte contre le changement climatique)
- social : lutter la précarité énergétique et réduire les charges sur les ménages
- économique : soutenir l'activité dans le bâtiment

Afin de décliner la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations dans le département de l'Yonne, le préfet a décidé d'installer un comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs locaux de l'habitat et de la construction.

## Plan de communication

(voir diaporama de présentation pour plus de détails)

Campagne nationale en cours (TV et radios).

Numéro de téléphone unique national : n° AZUR 0810 140 240 (prix d'un appel local)

Site Internet national dédié : [renovation-infoservice.gouv.fr](http://renovation-infoservice.gouv.fr), permettant d'orienter les ménages vers un point de conseil adapté à leur situation et au plus près de chez eux.

Réseau de proximité constitué de Points Rénovation Info Services (PRIS) chargés de conseiller le particulier puis de l'orienter vers un professionnel compétent.

Deux PRIS dans l'Yonne :

- ADIL de l'Yonne / Espace info énergie pour le public Anah et le public non éligible Anah hors communes parc du Morvan
- Parc Naturel Régional du Morvan / Espace Info Energie pour le public non éligible Anah des communes parc du Morvan

### Actions locales à engager :

- campagne de communication lancée auprès des collectivités (plaquettes, site internet)
- point presse à l'issue du comité de pilotage
- évaluation qualitative et quantitative du dispositif PRIS (réunion à programmer d'ici fin décembre)
- information PREH à relayer par chacun des membres du comité de pilotage

## Diagnostic de la situation

(voir diaporama de présentation pour plus de détails)

L'efficacité énergétique de l'habitat est une orientation majeure du schéma régional climat-air-énergie de Bourgogne.

En Bourgogne, 65 % des résidences principales sont chauffées aux énergies fossiles et 69 % des logements sont énergivores, on constate une situation de précarité énergétique pour de nombreux ménages notamment en zones rurales (logement et déplacements).

Dans l'Yonne, 189.000 logements dont 80 % de maisons individuelles, un parc social ancien et énergivore (8 % seulement de classe énergétique acceptable >= classe C), un parc privé ancien avec 77 % de propriétaires-occupants aux revenus modestes.

Les politiques de l'habitat se structurent progressivement et doivent se renforcer autour du PREH :

- PLH communauté de l'Auxerrois (2011), PLH CC du Sénonais (2012), plan départemental de l'habitat (2013)
- plans climat-énergie de l'Auxerrois et du pays de Puisaye-Forterre avec des objectifs ambitieux en matière de rénovation énergétique des logements
- 46 % de la population couverte par une opération programmée de l'habitat

Actions locales à engager :

- renforcer le repérage des populations éligibles aux aides et notamment les ménages en situation de précarité énergétique avec les acteurs sociaux (conseil général, mairies, CAF, fournisseurs d'énergie). Une réunion de présentation de l'outil ERDF (croisement consommation-revenus) est à programmer avec l'ensemble des partenaires début 2014

**Financement de la rénovation**

(voir diaporama de présentation pour plus de détails)

Parc privé - ménages éligibles Anah

- évolution du dispositif « habiter mieux » qui fait passer le nombre de propriétaires occupants éligibles de 19.500 à 45.000
- augmentation des taux et des montants des subventions
- élargissement aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés dégradées
- aides cumulables avec le crédit d'impôt développement durable (CIDD) et l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Parc privé - ménages non éligibles Anah

- prime de 1350 € pour les ménages intermédiaires
- éco-prêt à taux zéro sans conditions de ressources
- crédit d'impôt développement durable (CIDD) sans conditions de ressources
- certificats d'économie d'énergie (via un obligé)
- aides des collectivités locales
- tiers financement

Parc social

- pacte d'objectifs et de moyens entre l'Etat et le mouvement HLM (juillet 2013)
- éco-prêt logement social plus incitatif
- dégrèvement taxe foncière
- TVA à taux réduit de 5% (à venir)
- programmes d'aides spécifiques au niveau régional via Feder (à l'étude)

Actions locales à engager :

- mobiliser les fonds européens pour développer l'accompagnement technique des particuliers (plate-formes) et financer la rénovation du parc social (niveau régional)

- poursuivre la couverture des secteurs à enjeux du département (PIG Anah)

- définir des objectifs locaux de rénovation du parc social ambitieux et réalistes lors du renouvellement des CUS

## Accompagnement des particuliers

Pour le public éligible aux aides de l'Anah, appui technique « gratuit » d'un opérateur sur les territoires couverts par une opération programmée de l'habitat et en secteur diffus appui technique du PACT 89 pour un coût modique (moins de 300€).

Pour le public non éligible aux aides de l'Anah, certaines collectivités mettent en place un dispositif d'accompagnement : communauté de l'Auxerrois (sans conditions de ressources), pays de Puisaye-Forterre (en cours de mise en place).

Cependant, l'offre d'ingénierie d'accompagnement reste confidentielle dans l'Yonne.

### Actions locales à engager :

- développer une ingénierie de la rénovation au service de tous les particuliers (action régionale) : développement de plates-formes d'accompagnement technique des particuliers
- faire émerger les projets locaux et les accompagner
- accompagner la montée en compétence des prestataires (évaluation de la qualité des dossiers montés par les opérateurs) et mettre en place des actions de formation ciblées

## Mobilisation des professionnels

Le PREH doit être un moteur de développement économique.

La qualité des rénovations et leur pérennité est aussi importante que leur quantité.

Cela passe par :

- une implication de toute la filière (du maître d'ouvrage à l'artisan)
- une ingénierie de projet performante
- une montée en compétence indispensable des entreprises locales, notamment avec l'éco-conditionnalité des aides publiques (CIDD et éco-PTZ) nécessitant l'obtention d'une Reconnaissance Grenelle Environnement (RGE) peu développée dans l'Yonne et en Bourgogne.

### Actions locales à engager :

- mise en place d'un réseau des professionnels de la construction au niveau départemental en cohérence avec le niveau régional, notamment pour promouvoir le label RGE
- organiser des formations en relation avec le conseil régional, l'Ademe et le CEREMA (plates-formes de formation pour les entreprises artisanales du bâtiment, formation des opérateurs d'accompagnement, formation des artisans aux techniques adaptées au bâti ancien)
- création d'un observatoire des prix et des travaux type (niveau régional)

## Échanges

M. Ganier, représentant l'ADIL-EiE, explicite le mode de fonctionnement du PRIS.

Mme Mayance, représentant ERDF, signale que la formation au logiciel permettant d'identifier les situations de précarité énergétique (croisement consommation-revenus) est imminente et que c'est seulement après cette formation qu'elle sera en capacité de fournir des données.

M. Dieudonné, représentant à la fois la CAPEB et la chambre de métier et de l'artisanat de l'Yonne, indique que le label « Eco artisan » (permettant d'afficher le label RGE) implique l'acquisition d'un logiciel onéreux pour assurer l'évaluation thermique du bâti alors que l'artisan ne maîtrise qu'une partie des travaux prévisibles.

Dans ces conditions, il pense que les quelques artisans détenteurs du label dans l'Yonne vont hésiter à en assurer le renouvellement et que la progression du nombre d'entreprises RGE va être difficile dans ces conditions.

M. Ferrari, représentant le Synaamob (syndicat des maîtres d'œuvre en bâtiment) indique que le recours à un maître d'œuvre permet d'avoir une vision globale du bâti et des solutions à apporter.

Le débat s'engage alors sur le constat que très peu de particuliers ont recours à un maître d'œuvre pour la rénovation de leur logement, il conviendrait de pouvoir regrouper les besoins sur un territoire ce qui ramène à la mise en place d'une ingénierie d'accompagnement.

Sont également évoqués la mutualisation du logiciel et le recours à un groupement d'artisans (qui est d'ailleurs proposé dans la démarche éco artisan avec signature d'une convention de co-traitance et la désignation d'un mandataire, interlocuteur unique du particulier).

Ces échanges montrent bien l'importance de la mise en place :

- du développement d'une ingénierie de la rénovation au service de tous les particuliers et du développement de plates-formes d'accompagnement technique des particuliers
- d'un dispositif permettant la montée en charge rapide du nombre de qualifications RGE

M. Marie indique que le conseil régional va organiser avec l'Ademe début décembre une réunion avec les professionnels de la construction sur le dispositif RGE.

M. Dumaitre, représentant l'ADEME, précise que 5 plates-formes de formation pour les entreprises sont en cours de mise en place en Bourgogne (une par département et une dans le parc du Morvan).

M. le préfet propose pour clore les échanges qu'un groupe de travail soit organisé avec les professionnels pour avancer sur ces problématiques, notamment la RGE.

Ce groupe de travail pourrait se tenir dans le cadre du réseau départemental des professionnels de la construction, après la réunion régionale prévue début décembre.

### **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra début avril 2014, pendant la semaine du développement durable ; la DDT envisage d'organiser une réunion publique d'information.

Le comité de pilotage régional du PREH se tiendra en janvier.

M le préfet lève la séance à 15h30.

Le Préfet,

  
Raymond LE DEUN

